

# Compte-rendu du Conseil municipal du 13 mars 2021

**Heure et lieu** : 9h30 en la petite salle des fêtes (salle de la cantine)

**Présents** : Thierry MORISSET, Thomas BEAUCOURT, Pascal TESSIER, Jacqueline TREUILLIER, Alexandra GOGUÉ, Christine DEROUINEAU, Christèle MOREL, 9 observateurs

**Absents** : Jean-Luc GIRARD, Serge CLAVILIER, Juliana RABINEAU, (pouvoir donné à Jacqueline)

**Secrétaire de séance** : Thomas BEAUCOURT

## Début de la séance (9h35)

### 1. Restitution de caution (9h35)

Suite au départ d'un locataire du premier étage le 5 février 2021, qui avait déposé une caution de 307 €, le maire a besoin d'autorisation du conseil pour rendre sa caution à M. Charbonnier. Christine et Pascal demandent si une délibération est nécessaire, Thierry indique que la Trésorerie la réclame.

Jacqueline et Christine demandent l'état des lieux. Thierry indique que l'état des lieux est fait et en donne une lecture rapide, mais précise que l'état des lieux d'entrée n'avait pas été fait. Que l'appartement est propre.

La restitution de la caution est acceptée à l'unanimité.

Christine demande un état des locataires actuellement présents, Thierry donne les noms des locataires.

Christine demande des informations sur le fait qu'il apparaît d'autres noms sur les sonnettes et boîtes aux lettres, et parle d'un déménagement ayant eu lieu sans changement de locataire.

Jacqueline demande si la sous-location est autorisée par le bail, Thierry répond que la sous-location est hors de question.

Christèle évoque le fait que le nombre d'occupants de l'appartement peut poser question vis à vis des charges. Thierry indique que les charges sont incluses dans le loyer.

Une discussion s'ensuit sur les solutions à adopter pour mieux maîtriser les charges locatives.

Thierry précise qu'il s'est renseigné sur un système de compteur de chauffage individuel, mais que le coût est prohibitif.

Jacqueline demande si une régularisation des charges annuelle est réalisée, la réponse est non.

Christine indique que les charges de chauffage sont partagées avec l'école et la mairie, ce qui rend le partage très difficile.

Christèle demande s'il est possible d'avoir un devis formel concernant les compteurs de chauffage individuel.

Thierry propose de voir s'il est possible d'installer des compteurs uniquement pour les quatre appartements et de faire un point sur la rentabilité des appartements.

Un conseiller demande s'il faut respecter des règles de nombre maximum d'habitants.

Thomas dit que si les locataires respectent le bon sens et l'ordre public, ils font ce qu'ils veulent dans leur logement ; que l'accès à des grands logements n'est pas possible pour tout le monde.

La question d'un déménagement au cours duquel les meubles étaient jetés par la fenêtre est soulevée.

### 2. Défibrillateur (9h55)

Le capitaine Bobard de la commission de sécurité confirme que nous avons une obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la salle des fêtes qui est un ERP de type 4 recevant moins de 300 personnes. Le défibrillateur peut se trouver à la mairie à condition que son emplacement soit indiqué à la salle des fêtes.

La mairie est un établissement de type 5 non soumis à obligation, pas même en 2022.

Notre défibrillateur a 7 ou 8 ans et les risques de panne semblent augmenter après 10 ans.

Thierry indique avoir un devis de 787 € TTC pour le remplacement de diverses pièces d'usure et consommables dans le défibrillateur. Le changement d'électrodes est à faire tous les deux ans.

Les tarifs évoqués lors des conseils précédents sont rappelés par Thomas.

Thomas propose de laisser le défibrillateur à la mairie car les gens connaissent cet emplacement et qu'il est central pour tous les lieux publics de la commune ; d'acheter un modèle premier prix au vu de la très faible valeur ajoutée des modèles plus chers.

La décision de conserver l'emplacement du défibrillateur à la mairie, d'acheter un défibrillateur premier prix, de mettre en place un plan de surveillance, et d'indiquer la présence du défibrillateur à la salle des fêtes, à la mairie, à l'école et à la Cave est prise à l'unanimité

Thierry demande des devis précis pour cette résolution a trois entreprises différentes.

### **3. Déplacement du chemin (famille Malinge / commune de Denezé / commune de Louresse) (10h07)**

La délibération prise lors du précédent conseil sur proposition de Me Bazin a été refusée par la préfecture qui soulève l'obligation de soumettre la décision à enquête publique.

Cela nécessite le choix d'un commissaire enquêteur sur une liste départementale d'une trentaine de personnes.

Il s'avère que la commune de Louresse est elle aussi concernée ce qui l'oblige aussi à mener une enquête publique, qui peut être conjointe avec celle de Denezé.

L'enquête publique doit durer au minimum 15 jours.

La liste des commissaires enquêteurs potentiels comprend trois personnes de la région de Saumur. Cette enquête aura un coût de 350€ pour M. Onillon et d'autant pour le commissaire enquêteur, il faudra sans doute compter 1000€ de frais tout compris.

La question est de savoir qui prendra en charge les frais. La commune de Louresse est d'accord pour collaborer avec nous, sans toutefois prendre en charge les frais.

Deux membres de la famille Malinge sont prêts à prendre en charge une partie des frais.

Jacqueline demande quels sont les faits ayant causé le besoin de réaliser l'échange de terrain.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour demander à la famille Malinge la prise en charge totale des frais.

La délibération arrêtant le choix du commissaire enquêteur est reportée à un conseil ultérieur, quand les informations complètes sur les tarifs et disponibilités de chaque candidat seront connues.

Il est convenu que le maire sollicitera les différents membres de la famille Malinge requérant l'échange pour obtenir leur accord écrit de prise en charge de la totalité des frais, et qu'il transmettra au conseil les noms, montants d'honoraires, et disponibilités des candidats commissaires enquêteurs

### **4. Demandes de subventions diverses (10h22)**

Thierry a transmis les demandes de subvention aux conseillers.

Thomas exprime que selon lui aucune des demandes ne mérite de réponse positive.

Pascal regrette que les détails aient été envoyés aux conseillers si tardivement. Christèle indique ne pas avoir eu le temps de consulter les documents.

Pascal demande si un budget sera affecté aux éventuelles subventions, Thierry indique que évidemment oui.

Christèle demande si la commune a une politique claire et objective de répartition des subventions. Thomas indique que depuis le mandat précédent seules les associations locales sont subventionnées, pour un montant modeste, ce qui lui semble bien pour faire vivre la vie associative. Christine et Thierry précisent qu'il y a bien des subventions versées pour des associations hors commune, sur des missions sociales (ADMR, Transport Solidaire). Christèle insiste donc sur le besoin d'objectiver les règles d'attribution des subventions.

Une discussion sur les mérites de l'association de transport solidaire s'ensuit.

Pour les écoles et collèges privés, le conseil décide à l'unanimité de refuser les subventions.

Pour le transport solidaire, le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 130 € au titre de l'année 2021 (montant de l'année précédente)

Pour l'association solidarité paysanne, le conseil décide de refuser la subvention à 6 voix contre et deux abstentions (Thierry et Pascal)

Pascal évoque à nouveau la question du budget.

Thierry répond que le budget doit être signé pour le 14 avril et transmis en préfecture avant fin avril. Que l'on n'est pas encore hors délai et dans les clous par rapport aux autres communes. Que tous les membres de la commission finance ont démissionné de la commission.

Thomas évoque le mail de Thierry de début mars, proposant de présenter les premiers éléments de budget au conseil le 6 mars. Thierry répond que ces éléments ne sont pas encore disponibles du côté de la Trésorerie, mais que ce n'est pas un problème à ce jour en terme de délais légaux.

## **5. Demande accord de signature du maire en droit de préemption (10h38)**

Suite au retrait des délégations du conseil au maire il est nécessaire que le maire se tourne vers le conseil pour tout exercice ou refus d'exercer le droit de préemption urbain.

L'office notarial de Doué demande à la commune si elle souhaite exercer son droit de préemption sur la vente du Garage de Mme Boutin dans le bourg, pour une valeur approximative de 11 000 €

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer le refus de préemption sur cette vente.

## **6. Contrat de travail du guide de la Cave aux Sculptures (10h43)**

Thierry rappelle que la Cave ne peut pas ouvrir à cause des restrictions sanitaires.

Le guide actuel demande à la commune si elle l'embauche pour la saison actuelle.

L'incertitude reste entière sur la date de réouverture de la Cave.

En cas d'embauche sans ouverture, Thierry indique que le guide aura du travail à faire dans une certaine mesure. Christine évoque la possibilité d'avoir recours au chômage partiel. Il est convenu de se renseigner sur les possibilités de chômage partiel.

Thomas confirme, suite à une réunion avec Jacqueline, Juliana et le guide, le besoin réel d'un travail préparatoire avant l'ouverture de la saison. Il indique aussi que si le risque de payer le guide pour rien est réel à cause des règles sanitaires, le risque de perdre le guide n'est pas négligeable, alors qu'il a fait un bon travail lors de la saison 2020.

Christèle et Christine demandent si sa fiche de poste comprend la possibilité de travailler sur d'autres sujets touristiques de la commune, Thierry lit l'intitulé de son contrat qui s'avère assez restrictif. Il est donc convenu que le prochain contrat devra avoir un intitulé plus large.

Thomas évoque le fait que le guide a déjà commencé à travailler pour la saison 2021 gentiment et sans assurance d'embauche et que cette situation doit être régularisée au plus vite. Christine appuie le besoin de régulariser.

Christèle résume la situation, les risques étant réels dans tous les cas.

Il est évoqué la possibilité de lui faire un contrat court, d'un mois par exemple, pour voir si la situation évolue. Le conseil s'inquiète toutefois de mettre le guide dans une situation dans laquelle il ne restera pas.

Un consensus se dégage sur le fait qu'en cas d'indemnisation du chômage partiel, le guide serait repris pour la saison.

Il est convenu que Thierry contacte le CDG dès lundi afin d'obtenir les informations nécessaires sur les dispositifs de chômage partiel.

Thomas propose de résigner un contrat malgré les risques. Pascal, Christine, Alexandra sont du même avis. Christèle les rejoint sous réserve qu'un dispositif de chômage partiel efficace existe. Christine propose que l'on libelle la délibération de manière conditionnelle.

Le conseil décide à l'unanimité que le contrat peut être renouvelé, avec élargissement de l'intitulé (« Toute tâche relative à la promotion du patrimoine »), et sous réserve qu'un dispositif d'indemnisation existe si la Cave ne peut pas ouvrir.

Le nouveau contrat commencerait mardi prochain 16 mars 2021, la journée du lundi sera consacrée au choix final relatif au taux d'indemnisation.

Thierry indique qu'un gros bloc est tombé dans la Cave lors de la purge annuelle et que des racines sont visibles.

**Alexandra et Christèle quittent la séance conformément à leur annonce de devoir partir à 11h**

## **7. Renouvellement du stock de masques et de gel (11h11)**

Jacqueline indique que Juliana a passé une commande de masque mais pas une commande de gel. Thierry demande s'il en commande uniquement une caisse pour la mairie. Les conseillers restant autour de la table sont d'accord.

## **Points d'information (11h13)**

Thierry propose d'aller vite vu l'heure, Thomas précise qu'il avait des choses à dire sur la Cave mais qu'il les enverra par mail vu l'heure et le faible nombre de conseillers autour de la table.

### **- Commission de sécurité (11h13)**

La commission de sécurité a donné un avis défavorable à la réouverture de la salle des fêtes après les vacances de février à cause des normes sur le gaz, pour des points mineurs. Thierry a fait faire le minimum qui a permis d'avoir un avis favorable à la réouverture.

Thierry indique que pour le bâtiment de la mairie, des problèmes plus importants se posent. Si la petite salle des fêtes (cantine) est louée seule, une mise en conformité est nécessaire (notamment pour le système de sécurité)

Thierry envoie aux conseillers la liste de ces mises en conformité et les devis effectués par St Bernard relatifs à ces mises en conformité.

### **- Anjou Fibre (11h20)**

Le déploiement de la fibre est prévu sur la commune début 2022

Un nouvel accord d'un organisme des maires a précisé qu'en de dommage fait à une fibre aérienne par un élagage, la responsabilité ne revient pas à l'élagueur.

Thierry donne de nouvelles informations sur les zones à élaguer, qui s'avèrent plus réduites que prévues lors du dernier relevé. Le relevé à jour ayant été effectué par le prestataire d'Anjou Numérique, il est jugé fiable.

Thierry enverra l'accord ainsi que le relevé des haies aux conseillers.

Le chantier de l'adressage reste à réaliser.

### **- Projet socle numérique (11h31)**

Les enseignantes de l'école indiquent qu'il est temps de monter un dossier de subvention dans le cadre du projet socle numérique, pour l'achat de matériel informatique, à hauteur de 3500€ pour une seule classe en ce qui concerne Dénezé.

Christine demande quels sont les besoins, il s'agirait d'un ordinateur portable, un écran de projection et un projecteur. De plus, un abonnement à un service logiciel serait nécessaire.

Christine demande quel est le pourcentage subventionné, il serait entre 70 et 100 %.

La directrice de l'école de Louresse se renseigne sur ce qui a été fait à l'école du Vaudelnay.

Il est évoqué le fait de chercher à savoir si la TVA pourra être récupérée sur ces achats.

### **Thomas s'excuse de devoir partir lui aussi (11h38)**

### **Merci à Jacqueline pour la suite du compte-rendu**

#### **1. Mesures de soutien aux cantines scolaires prévues dans le cadre du plan de relance**

T. Morisset indique que cette aide, conjointement avec la Chambre d'Agriculture, est prévue sur l'année.

- Le maire doit transmettre aux conseillers le dossier (devis, conditions de cette mesure).

#### **2. Assurances**

Le maire a rencontré un représentant de la société Groupama qui gère l'ensemble des contrats d'assurances de la commune, dont l'assurance des conseillers municipaux. Le coût global d'assurances s'élève à 5.952 €. Le contrat doit être signé pour validation.

Le maire indique également que l'assurance de la commune couvre les bâtiments mais pas le matériel qui y est entreposé par les associations. Ces dernières doivent souscrire une assurance spécifique. Le stockage doit être fait sur une période limitée.

- Le maire doit transmettre aux conseillers les devis proposés par Groupama pour le véhicule utilisé par les cantonniers (Tous risques, Tiers collision).
- Une liste du matériel entreposé ainsi que les associations concernées doit être faite.

#### **3. Point d'information sur la commission communale des impôts directs**

La liste fournie par le conseil était insuffisante ; c'est le service du Trésor Public qui a donc décidé de faire la liste des membres.

Information donnée au maire : dans la liste des membres nommés par le Trésor Public, une personne n'habite plus dans la commune.

Questions posées au maire :

1. les membres nommés ont-ils été informés ?
  - Le maire envoie la liste aux membres de la CCID.
2. Quelle est la date de la première réunion ?
  - Pas de date choisie à ce jour. Suggestion de Christine Derouineau : un vendredi après-midi.
3. En quoi consistent ces réunions ?

Des propositions sont faites par le CCID pour accord sur le foncier bâti ou non.
4. **Situation comptable de l'année 2020 de la commune de Denezé-sous-Doué avec les éléments reçus de la trésorerie de Saumur**

Christine Derouineau s'interroge sur le déficit de 4.600 € pour 2020 et demande si des subventions qui auraient dû être reçues en 2020 le seront sur 2021, ce qui justifierait ce déficit. Réponse du maire : la situation comptable transmise par la secrétaire de mairie n'est pas définitive.

- Le maire doit transmettre le budget définitif du grand livre à l'ensemble des conseillers.

5. **Retour sur les échanges avec Mr Benjamin Métivier concernant la promesse de location de foncier sollicitée**

- En l'absence de Jean-Luc Girard qui suit ce dossier, ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

6. **Cantine**

Pour établir le coût d'un repas scolaire, il est nécessaire de vérifier :

1. le nombre de repas sur l'année 2019 et le nombre de repas sur l'année 2020,
2. les factures 2019 et celles de 2020
3. les salaires attribués pour les personnes en charge de la cantine.

- Le maire envoie aux conseillers l'ensemble de ces renseignements.

7. **Divers**

1. **Commission travaux**

- Jacqueline Treuillier n'a pas eu de réponse à la relance faite auprès de Mr Chopineau (géomètre). Elle est chargée de renouveler sa demande.

2. **Cimetière** - Pascal Tessier demande l'accord pour permettre aux cantonniers de rouvrir l'accès à l'eau au cimetière.

- Réouverture accordée.

3. **Sentier des dolmens** – des piquets ont été arrachés ou détériorés près des différents dolmens.

- Trois nouveaux piquets doivent être commandés et réinstallés par les cantonniers.

4. **Toilettes proches de l'école** – elles sont occasionnellement utilisées par les parents d'élèves et leur état de propreté laisse à désirer.

- Le maire demande aux cantonniers d'effectuer le nettoyage de ces toilettes chaque semaine.

- Un panneau demandant aux usagers de laisser les toilettes propres doit y être installé.

5. **Abri bus - Saugré**

- Le maire demande aux cantonniers de changer régulièrement le sac à poubelle installé à l'intérieur de l'abri.

6. **Pigeonnier – La Nivernière**

- Le maire demande aux cantonniers d'effectuer le balayage à l'intérieur du pigeonnier, de vider la poubelle et d'élaguer les arbres sous la ligne téléphonique.
7. **Chavais**
- Le maire demande aux cantonniers d'effectuer les réparations nécessaires.
8. **Bourg de Dénezé**
- Dès que le temps le permet, les travaux d'étanchéité au dessus de la cave aux sculptures et du caniveau seront entrepris.
  - Le maire demande aux cantonniers de vider les bouches d'égout sur l'ensemble du bourg et d'effectuer le nettoyage dans les rues.
9. **Rappel fait au maire pour qu'il mette à disposition l'ensemble des documents (contrats de travail, fiches horaires, bulletins de paie, contrats de baux, états des lieux, cautions, assurances locataires, etc.) qui lui ont été demandés par le conseil.**
- Les documents sont prêts et les conseillers pourront les consulter d'ici à la fin de semaine prochaine.

**Fin du conseil municipal à 12 h 46**